

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 10/06/2011 Mise en Ligne : 15/06/2011 Date de révision:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : Ambipur Artic Ice
Code du produit : PA00170579

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Fonction ou Catégorie d'usage : 55/999 Autres

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58
frconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R38
Xi; R43
N; R51/53

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux : Limonene, Hexyl Cinnamal

Phrases R : R38 - Irritant pour la peau.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S25 - Éviter le contact avec les yeux.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 - Porter des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	(CAS No.) 18479-58-8 (EC no) 242-362-4	20 - 30	Xi; R38
Dimentol	(CAS No.) 13254-34-7 (EC no) 236-244-1	10 - 20	Xi; R36/38
Ionone	(CAS No.) 8013-90-9 (EC no) 232-396-8	5 - 10	N; R51/53
Anisaldehyde	(CAS No.) 123-11-5 (EC no) 204-602-6	5 - 10	Xn; R22
Linalyl Acetate	(CAS No.) 115-95-7 (EC no) 204-116-4	5 - 10	N; R51/53
Vertenex	(CAS No.) 32210-23-4 (EC no) 250-954-9	5 - 10	N; R51/53
Isoamyl Allylglycolate	(CAS No.) 67634-00-8 (EC no) 266-803-5	5 - 10	Xn; R22 Xi; R38
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	(CAS No.) 88-41-5 (EC no) 201-828-7	5 - 10	N; R51/53
Hexyl Cinnamal	(CAS No.) 101-86-0 (EC no) 202-983-3	1 - 5	Xi; R43 N; R50/53
Limonene	(CAS No.) 5989-27-5 (EC no) 227-813-5 (EC index no) 601-029-00-7	1 - 5	R10 Xi; R38 R43 N; R50-53
(E)-Anethole	(CAS No.) 4180-23-8 (EC no) 224-052-0	< 1	Xi; R43 N; R51/53
p-Menth-1-en-8-yl Acetate	(CAS No.) 80-26-2 (EC no) 201-265-7	< 1	N; R51/53
Citrus, Ext.	(CAS No.) 68647-72-3 (EC no) 232-433-8	< 1	Xn; R65 Xi; R38 Xi; R43 N; R50/53 R10
Eugenol	(CAS No.) 97-53-0 (EC no) 202-589-1	< 1	Xi; R36 Xi; R43
Cinnamal	(CAS No.) 104-55-2 (EC no) 203-213-9	< 1	Xn; R21 Xi; R38 Xi; R43
Alpha-Isomethyl Ionone	(CAS No.) 127-51-5 (EC no) 204-846-3	< 1	Xi; R43 N; R51/53
Ionone, methyl-	(CAS No.) 1335-46-2 (EC no) 215-635-0	< 1	Xi; R43 N; R51/53
Delta Damascone	(CAS No.) 57378-68-4 (EC no) 260-709-8	< 1	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R43 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	(n° CAS) 18479-58-8 (No CE) 242-362-4	20 - 30	Eye Irrit. 2, H319
Dimentol	(n° CAS) 13254-34-7 (No CE) 236-244-1	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Ionone	(n° CAS) 8013-90-9 (No CE) 232-396-8	5 - 10	Aquatic Chronic 2, H411
Anisaldehyde	(n° CAS) 123-11-5 (No CE) 204-602-6	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Linalyl Acetate	(n° CAS) 115-95-7 (No CE) 204-116-4	5 - 10	Non classifié
Vertenex	(n° CAS) 32210-23-4 (No CE) 250-954-9	5 - 10	Aquatic Chronic 2, H411
Isoamyl Allylglycolate	(n° CAS) 67634-00-8 (No CE) 266-803-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	(n° CAS) 88-41-5 (No CE) 201-828-7	5 - 10	Aquatic Chronic 2, H411
Hexyl Cinnamal	(n° CAS) 101-86-0 (No CE) 202-983-3	1 - 5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
Limonene	(n° CAS) 5989-27-5 (No CE) 227-813-5 (Numéro d'identification UE) 601-029-00-7	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(E)-Anethole	(n° CAS) 4180-23-8 (No CE) 224-052-0	< 1	Skin Sens. 1, H317

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
p-Menth-1-en-8-yl Acetate	(n° CAS) 80-26-2 (No CE) 201-265-7	< 1	Aquatic Chronic 2, H411
Citrus, Ext.	(n° CAS) 68647-72-3 (No CE) 232-433-8	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
Eugenol	(n° CAS) 97-53-0 (No CE) 202-589-1	< 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Cinnamal	(n° CAS) 104-55-2 (No CE) 203-213-9	< 1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Alpha-Isomethyl Ionone	(n° CAS) 127-51-5 (No CE) 204-846-3	< 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Ionone, methyl-	(n° CAS) 1335-46-2 (No CE) 215-635-0	< 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Delta Damascone	(n° CAS) 57378-68-4 (No CE) 260-709-8	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type allergique.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	: Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Equipements de protection des pompiers	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
--------------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.
- Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
- Produits incompatibles : Voir la section 10.
- Matériaux incompatibles : Non applicable.
- Stockage en commun : Non applicable.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Assainisseur d'air non-spray.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Porter des gants appropriés.
- Protection des mains : Gants ménagers.
- Protection des yeux : Non applicable.
- Protection de la peau et du corps : Non applicable.
- Protection des voies respiratoires : Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Liquide.
- Couleur : Limpide.
- Odeur : plaisante (parfum).
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Non aqueous solution.
- Point de fusion : Non mesuré.
- Point de solidification : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Non mesuré.
- Point d'éclair : 78 °C
- Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Non mesuré.
- Flammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.
- Limites explosives : Le produit n'est pas explosif
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Non mesuré.
- Densité relative : 924 g/l
- Solubilité : Insoluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Non mesuré.
- Viscosité : 10-150 cP

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation : Irritant pour la peau.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: inhalation, peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(R)-p-mentha-1,8-diene (5989-27-5)

CE50 Daphnia 1	0.58 mg/l Daphnia magna 48h
----------------	-----------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ambipur car3 Absolute Artic Ice

Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
-------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Environmentally Hazardous Substance, Liquid, NOS

Description document de transport : UN 3082 (Hexyl Cinnamal), 9 (N), III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Etiquettes de danger (ADR) : 9 - Composants dangereux divers
N - Dangereux pour l'environnement



Code de restriction concernant les tunnels : E

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A

Numéro EmS (2) : S-F

14.3.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 914

Instruction "passenger" (ICAO) : 914

Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y914

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Etat lors du transport (ADR-RID) : comme liquide.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.2. Directives nationales

Code EURAL : 20 01 29*

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Not available.

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

AMBIPUR Artic Ice Diffuseur et recharge pour voiture

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R10	Inflammable.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.